

Saint-Nicolas, le 6 septembre 2023

Aux membres du Conseil communal

Madame la conseillère,
Monsieur le conseiller,

En application de l'article L1122-24 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ainsi que de l'article 12 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, je vous prie de bien vouloir prendre en compte le **point supplémentaire** à l'ordre du jour de la **séance du Conseil communal du 11 septembre 2023**, à 19h30, dont la teneur suit :

A la demande de M. G. FRANSOLET (Groupe Saint-Nicolas +)

41bis. Lutte contre la malpropreté et l'insécurité rues Lairesse et de la Station



Valérie MAES
Bourgmestre

Conseil communal du 11 septembre 2023

Objet : Inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour
Malpropreté et insécurité rues Lairesse et de la Station

Je reprends ci-après le courrier que j'ai adressé à Madame la Bourgmestre en date du 9 juin 2023, soit quelques jours avant l'inauguration officielle de la Brasserie « La Coopérative ».

Madame la Bourgmestre,

La Brasserie « La Coopérative » est ouverte et je m'en réjouis.

Par contre, je ne peux que marquer mon incompréhension quant à l'état lamentable dans lequel se trouve l'environnement immédiat de ce nouvel établissement.

Les photos ci-annexées, prises le jour de l'ouverture, montrent, d'une part, les trottoirs de la paire Infrabel, non entretenus, recouverts de végétation débordant largement sur la rue Lairesse et, d'autre part, les containers Terre à côté desquels se trouvent des déchets divers.

A de nombreuses reprises, j'ai eu l'occasion d'attirer l'attention du Collège sur cette situation qui dégrade le quartier. En ce qui concerne les containers, je vous ai proposé de les déplacer ailleurs, dans un endroit moins isolé.

Je ne comprends pas l'absence de suivi.

Je me permets d'insister encore une fois pour que des mesures soient prises afin de rendre ce quartier plus propre et agréable.

Je vous remercie pour le suivi.

Bien à vous,

G. FRANSOLET

Pour le jour de l'inauguration, les Services communaux sont intervenus pour dégager les abords des containers Terre et désherber, en partie, le trottoir Infrabel.

Depuis, le quartier est redevenu un dépotoir comme le montrent les photos ci-annexées.

Par ailleurs, le succès rencontré par la « Coopérative » engendre une augmentation de la circulation piétonne. Cela est source d'insécurité pour les piétons dès lors que le trottoir Infrabel est impraticable et qu'il réduit la largeur utile de la rue Lairesse.

L'Autorité publique ne peut pas accepter une telle dégradation du quartier en question.

J'invite le Conseil communal à débattre de cette problématique afin d'arrêter des mesures fortes et urgentes pour rendre enfin le quartier plus propre et agréable.